



Conseil d'établissement

DATE : 27 janvier 2025
HEURE : 17h-18h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'une secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour – est adopté;
4. Vérification des présences et quorum;
5. Adoption et suivi au procès-verbal du 9 décembre 2025 – est adopté;
6. Photos scolaires 26-27
7. Grille-matière 26-27
8. Parole au représentant du comité de parents;
9. Parole au SDG Adoption des règles de fonctionnement 26-27
10. Tour de table
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée

Kim-Eve Barrette-Michel Présidente

Loi 180, article 64

Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève.